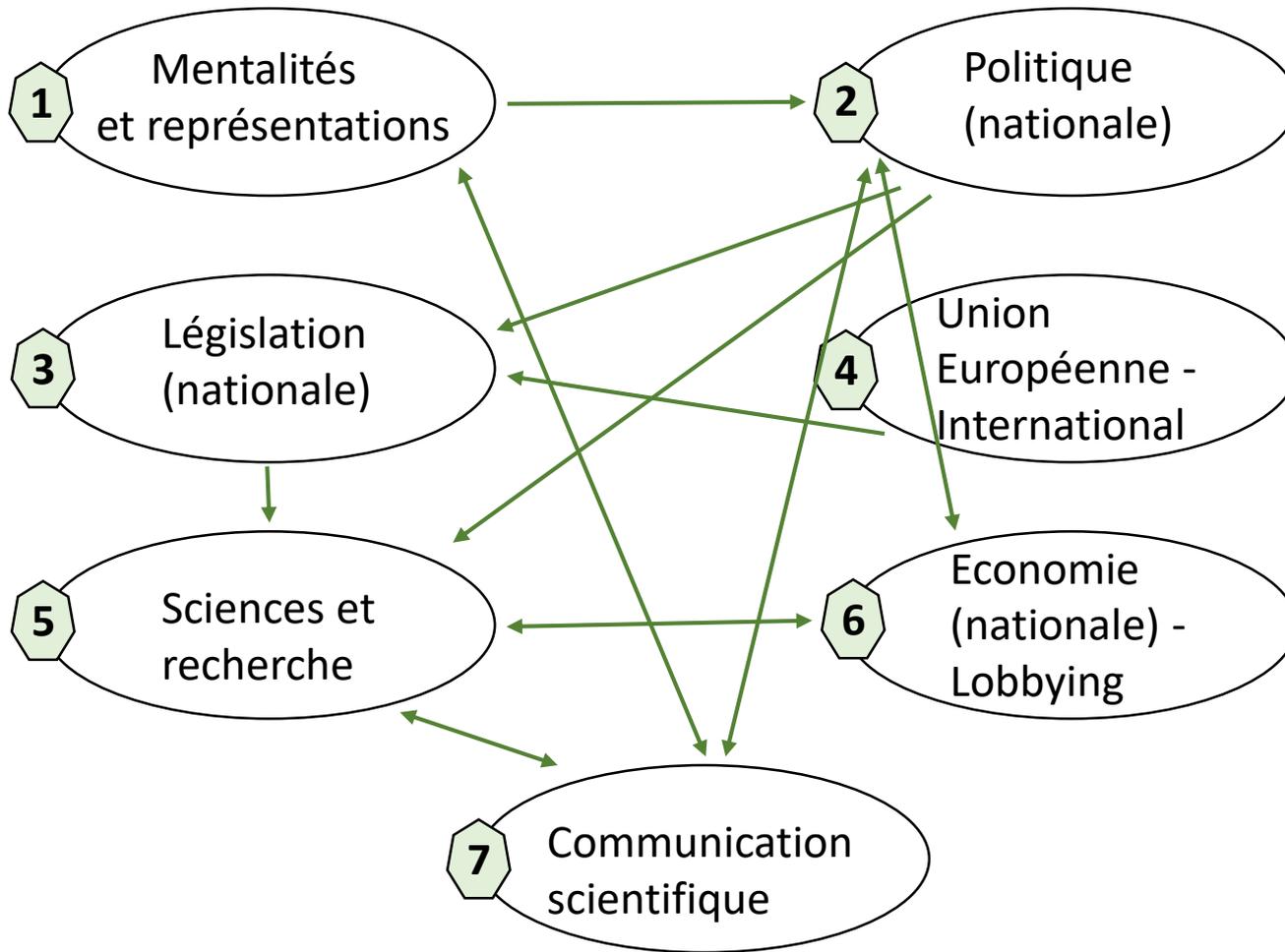

Les Estivales de la condition animale

« *L'expérimentation animale au 21^{ème} siècle... Comment en sortir ?* »

1 - Les facteurs de blocage

Muriel Obriet – 13 juillet 2019

Sociologie des acteurs et des organisations



Les facteurs de blocage – éléments repérables (1/5)

1. Mentalités et représentations

- Une vision anthropocentriste du monde soutenue par les religions et les philosophies « humanistes »,
- Une vision utilitariste du monde, tout doit « servir à quelque chose » mais surtout mes intérêts,
- Une vision consumériste et illusoire du monde, le bonheur est dans la consommation et les ressources sont infinies,
- L'individualisme et la performance valorisés au détriment de l'empathie et de la solidarité vis-à-vis des plus vulnérables (dont font partie les animaux),
- La peur de perdre ses capacités, de vieillir, de mourir... comment échapper à la fatalité ?
- L'esprit formaté des chercheurs dans les sciences du vivant : pas de recherche sans modèle animal !
- Le conservatisme et la frilosité des scientifiques dans la recherche publique : pourquoi changer de paradigme et/ou prendre des risques quand on bénéficie d'une situation professionnelle avantageuse et sécurisée ?

2. Politique (nationale)

- Peu d'élus se sentent légitimes à discuter de choix scientifiques.
- Les élus ne sont pas – ou trop peu - informés des alternatives à l'expérimentation animale.
- Les décideurs sont plus enclins à écouter ceux qui bénéficient de la notoriété ou / et d'un pouvoir économique.
- Pour une majorité de politiques les questions éthiques sont très accessoires (sauf sujets mobilisant très largement l'opinion publique).
- Le contrôle de la stricte application de la réglementation sur l'expérimentation animale et sur les méthodes alternatives est très insuffisant, faute de moyens.
- Les pouvoirs publics ne mettent pas en œuvre les moyens de la transition (subventions, aide aux projets et valorisation, formations des chercheurs et des étudiants...).

Les facteurs de blocage – éléments repérables (2/5)

3. Législation nationale

- La directive européenne 2010/63/UE a été transposée à minima en droit français
- Il y a très peu d'inspections et peu ou pas de contrôles inopinés.
- Les sanctions ne sont pas dissuasives en cas de non-respect de la législation.
- La composition des comités éthiques qui évaluent les projets ne garantit pas leur impartialité et le Comité National de Réflexion Ethique sur l'Expérimentation Animale (CNREEA) est totalement inefficace.
- L'application de la législation en la matière se fait avec peu de conviction et de volonté de transparence : publication tardive des statistiques, résumés non-techniques de projets incomplets et confus.

4. L'union européenne et l'international

- La Directive 2010/UE/63 relative à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques n'est pas assez contraignante vis-à-vis des états membres.
- La commission européenne ne se donne pas les moyens que cette directive soit appliquée correctement par l'ensemble des états membres.
- Certaines instances européennes ont un pouvoir d'expertise et influencent les choix de la Commission européenne : ECHA, SCHEER, JRC (+ lobbys comme le GIRCOR).
- Il n'y a pas de budget spécifiquement dédié aux méthodes non-animales dans le projet Horizon 2020 qui finance pourtant largement la recherche et l'innovation (même s'il soutient des programmes propres à réduire le recours à l'expérimentation animale : Seurat 1, IMI – Innovative Medicines Initiatives).
- L'Union européenne ne peut pas mettre en application des tests réglementaires si ceux-ci ne sont pas validés par l'OCDE.
- L'ECVAM ne dispose pas des moyens nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de ses missions notamment en ce qui concerne la validation de nouveaux tests réglementaires alternatifs.

Les facteurs de blocage – éléments repérables (3/5)

5. Sciences et recherche

- Les résultats obtenus lors de procédures réalisées sur des animaux ne sont pas mis en commun.
- Il n'existe pas de « centre ressource » sur les méthodes alternatives ni au niveau national ni au niveau européen et l'inventaire de celles-ci n'est pas réalisé.
- Les méthodes alternatives reconnues et/ou validées ne sont pas systématiquement utilisées.
- Il n'existe pas de formations universitaires diplômantes sur les méthodes alternatives non-animales et notamment sur les méthodes *in vitro*.
- Certaines découvertes en recherche fondamentale pourraient avoir une incidence sur la réduction de l'utilisation des animaux mais elles ne sont pas systématiquement repérées et donc développées.
- Les chercheurs – pour se reconvertir à des approches non-animales - devraient reprendre des études très longues et/ou monter des projets de recherche en équipes pluridisciplinaires.
- Aucun accompagnement à la reconversion vers ces nouvelles approches n'est prévu pour les chercheurs.
- La validation des tests réglementaires « alternatifs » (pour l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux) est extrêmement longue et coûteuse et les coûts sont à la charge de l'inventeur de la méthode.
- L'expérimentation animale restant la « référence » en terme de validité de résultat d'un test, une méthode alternative réglementaire ne peut être validée que si les résultats du test obtenus par cette méthode sont identiques à ceux qui auront été obtenus par l'expérimentation animale.

Facteurs de blocage – éléments repérables (4/5)

6. Economie (et lobbying)

- L'expérimentation animale est source de revenus pour de nombreux acteurs économiques.
- Le secteur se diversifie avec l'accroissement de l'utilisation d'animaux transgéniques.
- Des groupements professionnels se créent pour défendre les intérêts de ceux qui vivent de l'expérimentation animale. C'est le cas du GIRCOR qui anime en France le site « Recherche animale » et qui est adhérent de l'association européenne EARA (European Animal Research Association) : <http://eara.eu/fr/>
- Les subventions publiques vont prioritairement à des projets utilisant des animaux.
- Nombre de projets utilisant des animaux dans la recherche médicale appliquée ont comme premier objectif d'augmenter le chiffre d'affaires du laboratoire (c'est d'ailleurs pour cette raison que certaines recherches sont abandonnées car considérées in fine comme non rentables).
- Les animaux dits « de consommation » sont largement utilisés dans des projets de recherche agronomique dont la finalité est de rendre plus productifs ou plus facilement « manipulables » ces animaux.
- Les fondations qui collectent des fonds pour la recherche médicale ne sont pas transparentes par rapport au choix des projets qu'elles soutiennent, ce sont de vraies « entreprises » dont les dirigeants sont généreusement rémunérés et dont la plupart des administrateurs sont liés au monde de la recherche (ce qui pourrait expliquer leur soutien indéfectible à l'expérimentation animale).

Les facteurs de blocage – éléments (5/5)

7. Communication scientifique

- Trop peu de publications sont ouvertes aux approches « non-animales » et aux travaux des chercheurs qui s’y consacrent.
- En France, trop peu de colloques et de conférences sont consacrées à ses approches.
- Les médias grand public – mal informés sur les applications et les potentialités de ces approches – se font régulièrement l’écho des propos des chercheurs qui défendent l’expérimentation animale, sans aucun argumentaire contradictoire.
- Aucune communication institutionnelle sur ces approches et méthodes.
- Le conditionnement des esprits et une certaine « déférence » vis-à-vis des chercheurs limitent les possibilités d’analyser et de discuter leur argumentaire, de remettre en cause leurs affirmations, de leur demander des preuves de ce qu’ils affirment.

Un jour peut-être...



Préambule du texte de la directive 2010/63/UE :

« Les animaux ont une valeur intrinsèque qui doit être respectée [...]. Les animaux devraient toujours être traités comme des créatures sensibles [...]. L'utilisation d'animaux à des fins scientifiques ou éducatives devrait donc être envisagée uniquement lorsqu'il n'existe pas de méthode alternative n'impliquant pas d'utilisation d'animaux ».

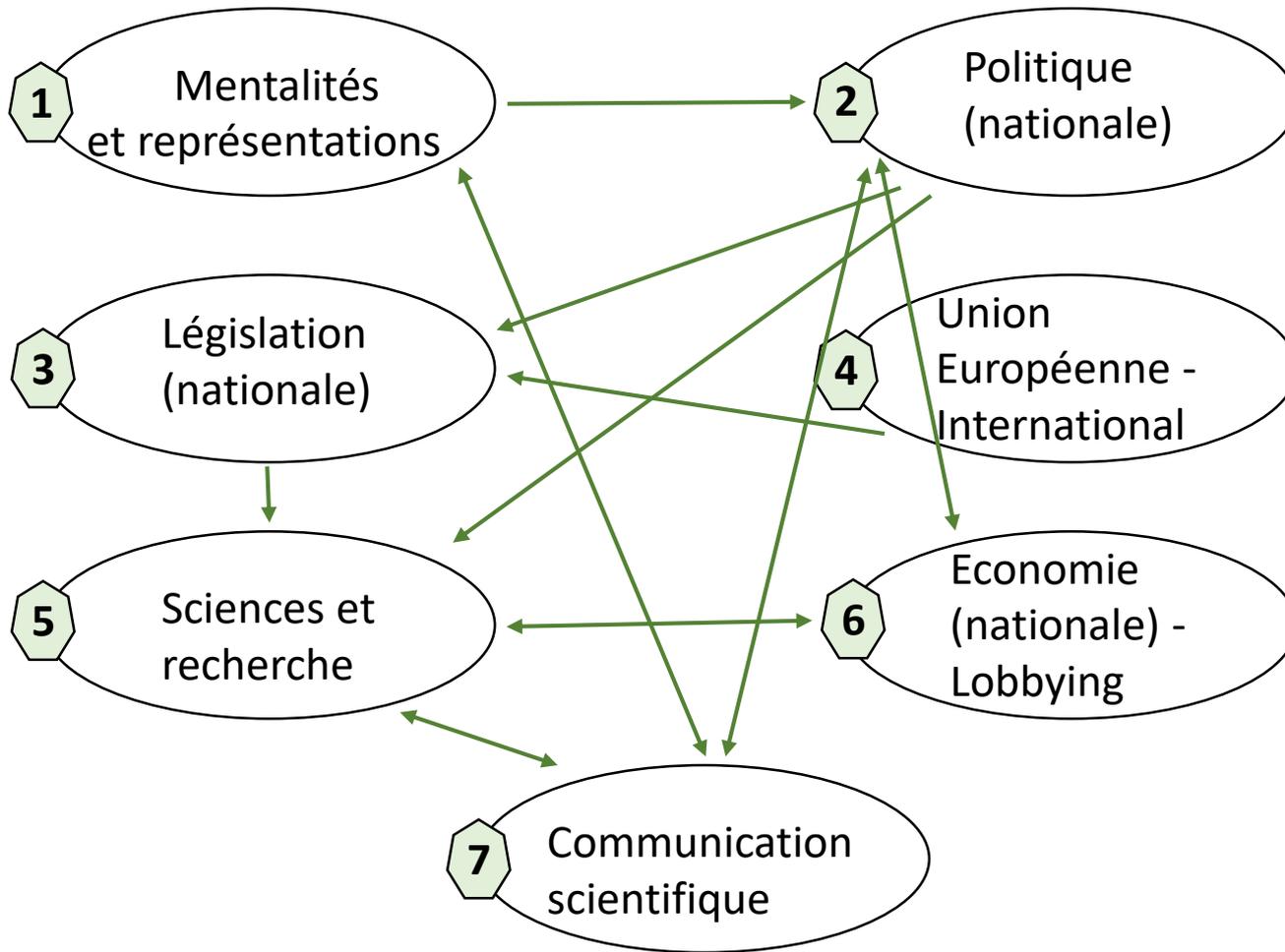
Les Estivales de la condition animale

« *L'expérimentation animale au 21^{ème} siècle... Comment en sortir ?* »

2 – Leviers et actions

Muriel Obriet – 13 juillet 2019

Sociologie des acteurs et des organisations



Leviers et actions - Propositions (1/7)

1. Mentalités et représentations

- **L'évolution des mentalités se fait sur un temps long. Certains facteurs peuvent y contribuer comme :**
 - La survenue d'événements qui mettent en évidence le rapport de l'être humain avec son environnement et le reste du vivant,
 - L'émergence de courants de pensée qui associent santé et mode de vie, qui prônent la responsabilisation de chacun vis-à-vis de sa propre santé,
 - L'expression dans les médias d'intellectuels et/ou de personnalités spirituellement influentes sur la question de l'éthique animale,
 - Des facultés et des droits supplémentaires reconnus aux animaux dans la loi,
 - L'enseignement de l'empathie et du respect vis-à-vis des animaux dans l'enseignement primaire et secondaire,
 - Les récentes découvertes scientifiques sur des formes de conscience chez de nombreux animaux vertébrés (mammifères et oiseaux notamment),
 - L'ouverture des médias à la parole de scientifiques qui interrogent les limites du modèle animal pour l'étude des pathologies humaines.
- **Comment modifier les représentations des chercheurs dans les sciences du vivant ?**

Appréhender le vivant sous un autre paradigme que celui de l'expérimentation animale s'apparente pour nombre de chercheurs à une vraie révolution copernicienne. Il faudrait envisager :

 - Des modifications substantielles dans les contenus de formation (prise en compte des approches non-animales de recherche, de l'approche holistique des maladies, de l'épidémiologie, des médecines traditionnelles et alternatives, etc.),
 - La mise en place de formations universitaires aux nouvelles approches méthodologiques (NAM's),
 - Le développement de projets favorisant les collaborations pluridisciplinaires (biologistes, physiciens, chimistes, mathématiciens, informaticiens...).

Leviers et actions – Propositions (2/7)

2. Politique (nationale)

- **Des idées à reprendre par le pouvoir exécutif, à soutenir par les parlementaires :**
 - Création d'une délégation interministérielle chargée d'accompagner la transition,
 - Création d'une agence nationale pour le développement des méthodes alternatives,
 - Création d'un bureau national de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques en lieu et place de l'actuelle « Commission Nationale de l'Expérimentation Animale »,
 - Accroissement des inspections dans les laboratoires qui devrait être réalisées de manière inopinée.
- **Des actions à porter par les associations ou des citoyens experts :**
 - S'assurer du strict respect de la législation en ce qui concerne l'expérimentation animale par un contrôle méticuleux de tous les documents publiés,
 - Déclencher des procédures appropriées en cas de non respect de la législation (recours gracieux, recours contentieux, plaintes au pénal),
 - Soumettre aux députés sympathisants des questions écrites à poser au gouvernement
 - Préparer des propositions claires et motivées qui pourraient donner lieu à propositions ou projets de loi,
 - Fournir aux parlementaires des informations synthétiques et pertinentes sur le sujet afin qu'ils se sentent légitimes à intervenir dans le cadre de leur fonction d'élus,
 - Organiser des campagnes médiatiques d'envergure pour amener l'opinion publique à se positionner majoritairement pour cette transition et à faire pression sur les élus.

Leviers et actions - propositions (3/7)

3. Législation et réglementation (nationales)

En France la législation reflète le peu de volonté politique d'avancer concrètement sur le remplacement de l'animal dans les procédures scientifiques.

Des décisions importantes s'imposent :

- Mise en place **d'une mission parlementaire d'information relative aux freins à la transition vers une recherche sans utilisation d'animaux,**
- Mise en conformité de la législation française en tout point avec les exigences de la législation européenne,
- Allocation dans la loi de finances d'un budget spécifique pour le développement des nouvelles approches méthodologiques de recherche n'utilisant pas d'animaux,
- Révision des sanctions prévues dans le cas de non-respect de la législation
- Révision de la composition des comités d'éthique
- Publication de toutes les appréciations rétrospectives des projets utilisant des animaux
- Accès des citoyens sur simple demande aux rapports d'activité annuels de la Commission nationale de l'Expérimentation animale (CNEA) -s'ils existent – et aux recommandations émises par celle-ci ainsi qu'aux bilans annuels nationaux d'activité des comités d'éthique, élaborés par le Comité National d'Ethique en Expérimentation Animale (CNREEA)

Leviers et actions – Propositions (4/7)

4 – L'union européenne et l'international

- **Une directive qui doit se donner les moyens de ses ambitions**

La directive 2010/63/UE est assez ambitieuse dans ses objectifs (cf. l'exposé des motifs) mais les articles de la directive elle-même le sont beaucoup moins.

- **La nécessité du réexamen et de la révision de la directive**

Le réexamen prévu à l'article 58 de la directive en novembre 2017 a finalement été repoussé par la Commission européenne jusqu'en novembre 2019 pour des motifs pour le moins discutables.

En application de l'article 57 de cette même directive, la Commission européenne devra produire un rapport sur la mise en œuvre de celle-ci dans l'ensemble des états membres d'ici novembre 2019.

- **Des propositions à défendre**

- L'insertion d'un échéancier et de mesures plus contraignantes en faveur du développement et de la mise en œuvre des méthodes alternatives (non-animales, les seules réellement « alternatives »).
- La révision de la procédure de validation des tests réglementaires alternatifs.
- La définition explicite des moyens nécessaires à une évaluation impartiale, transparente et éclairée des projets utilisant des animaux.
- La prise en compte des besoins effectifs des animaux en fonction de leur espèce ainsi que la mise en place des moyens nécessaires à l'évaluation objective de la douleur, de la souffrance et du stress des animaux et à une prise en charge efficace.

- **Des eurodéputés à former et à informer**

- Pour qu'ils se sentent légitimes à intervenir sur cette thématique,
- Pour qu'ils soient en capacité de faire une analyse critique du discours des lobbys de la recherche (très présents à Bruxelles),
- Pour qu'ils puissent se montrer proactifs vis-à-vis de la Commission européenne (réexamen de la directive européenne 2010/63/UE, révision des règles d'application des normes de l'OCDE, accroissement du budget alloués à l'ECVAM...)

Leviers et actions : propositions (5/7)

5. Sciences et recherche

Il faut se donner les moyens de prouver la fiabilité des méthodes non-animales, de les développer et les valoriser, de partager les informations et les résultats, de former les futurs chercheurs et d'accompagner les autres dans leur reconversion.

On pourra envisager les dispositifs suivants :

- Création d'une base de données regroupant les résultats obtenus lors de procédures réalisées sur des animaux
- Réalisation d'un « inventaire » des méthodes alternatives et création d'une base de données européenne répertoriant les différentes approches et méthodes non-animales et leurs domaines d'application.
- Création de formations universitaires diplômantes sur les méthodes alternatives non-animales (qui nécessitent souvent des compétences transdisciplinaires).
- Accompagnement des chercheurs dans leur reconversion par la FPC, via des plateformes de formation avec forums d'échanges.
- Développement de structures de recherche translationnelle spécifiquement dédiées au remplacement de l'animal dans les procédures (il s'agit de faire le lien entre des découvertes en recherche fondamentale et leurs applications potentielles).
- Création d'un centre national de « pré-validation » chargé de réaliser exclusivement les tests qui sont actuellement effectués (sans subventions) par les laboratoires du réseau Netval, mission sans intérêt financier ni scientifique d'où les délais interminables...
- Réalisation systématique d'études de corrélation (protocoles qui permettent de comparer la fiabilité des résultats obtenus par l'expérimentation animale et ceux obtenus par des méthodes non-animales) pour démontrer le degré de prédictivité des méthodes non-animales notamment en matière de toxicité des substances et/ou d'efficacité thérapeutique.
- Financement public du Groupement d'Intérêt Scientifique Francopa (plateforme française pour le développement des méthodes alternatives) pour ses analyses, rapports et diffusion d'information.
- Création d'une fondation spécifiquement dédiée au soutien des projets pour le développement des méthodes substitutives et des nouvelles approches méthodologiques de recherche. Elle pourra être alimentée par des fonds privés et publics.

Leviers et actions - propositions (6/7)

6. Economie (et lobbying)

Développer les nouvelles approches méthodologiques de recherche sans animaux c'est aussi contribuer au développement économique via l'innovation dans de nouvelles technologies :

- L'expérimentation animale coûte cher au citoyen (financement public grâce aux impôts) et au consommateur (le coût des recherches et des tests est inclus dans le prix du médicament). Une analyse des coûts économiques comparés entre méthodes animales et méthodes non-animales serait riche d'enseignement.
- Le secteur de la recherche médicale et pharmaceutique est extrêmement concurrentiel. Il est donc important d'impulser des partenariats « privés »/public » de recherche, de constituer des écosystèmes propres à soutenir le développement des activités des start-up développant des méthodes non-animales de recherche, de convaincre les établissements bancaires de la valeur éthique de ces projets ...
- Les groupements professionnels qui communiquent sur l'expérimentation animale ne sont pas exempts de conflits d'intérêts et il y aurait lieu d'exiger de leur part une totale transparence (leurs adhérents, leurs sources de financement, leur fonctionnement...).
- Une plus grande transparence serait également de mise en ce qui concerne les fondations - qui collectent des dizaines de millions d'euros pour la recherche médicale - afin que soient connus du public les CV des dirigeants et les critères qui président au choix des projets financés.
- Une fondation pourrait être spécifiquement dédiée au financement du développement de nouvelles approches méthodologiques de recherche et l'aide à la mise en œuvre des méthodes de substitution existantes.

Pour que la compétition soit équilibrée encore faut-il que les moyens le soient aussi.

Leviers et actions - propositions (7/7)

7. Communication scientifique

Chacun sait que l'opinion publique varie en fonction de la visibilité qui est donnée à un sujet et de la manière dont celui-ci est présenté, relayé. Il s'avère que le public est à la fois très mal informé sur les méthodes de recherche non-animales mais aussi sur les échecs de l'expérimentation animale, les conflits d'intérêts, les conditions réelles des animaux de laboratoire, etc. L'opacité est entretenue sur ces sujets et il revient aux médias et aux associations d'y remédier.

Développer la communication autour de ces sujets n'est nullement anecdotique, il s'agit de remettre en cause des a priori et des mythes qui ont la vie dure et qui freinent la transition.

Quelques pistes :

- Révision de la composition des comités de lecture des publications scientifiques qui ne valorisent pas les méthodes in vitro ou in silico – voire n'acceptent pas la publication de résultats des travaux effectués avec des méthodes non-animales.
- Organisation par des régions ou des villes, de colloques et de conférences consacrées aux approches alternatives, les possibilités, les perspectives et valorisation de celles-ci au sein des pôles régionaux d'innovation.
- Diffusion de dossiers de presse aux médias grand public sur les applications et les potentialités des approches et méthodes non-animales , sur les freins à la transition.
- Mise en place d'une communication institutionnelle sur ces approches et méthodes via le site du Ministère de la Recherche et de l'Innovation
- Création d'un index sur la base duquel on pourra déterminer les entreprises françaises qui s'engagent le plus activement dans l'utilisation des méthodes non-animales ou qui travaillent au développement de ces méthodes (ce critère devient ainsi un critère d'excellence pour les entreprises concernées).
- Elaboration d'une communication fondée sur l'analyse de la rhétorique « pro expérimentation animale », sur la déconstruction d'un discours simpliste et/ou réducteur, sur la demande de justifications et de preuve de résultats...

Un jour peut-être...



Préambule du texte de la directive 2010/63/UE :

« Les animaux ont une valeur intrinsèque qui doit être respectée [...]. Les animaux devraient toujours être traités comme des créatures sensibles [...]. L'utilisation d'animaux à des fins scientifiques ou éducatives devrait donc être envisagée uniquement lorsqu'il n'existe pas de méthode alternative n'impliquant pas d'utilisation d'animaux ».